

RAPPORT D'ÉVALUATION – 1^{ER} CYCLE

Université Bordeaux Montaigne

Projet d'offre de formation de 1^{er} cycle
pour le contrat 2022 - 2027

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2020-2021

VAGUE B

Évaluation réalisée sur la base du dossier déposé le 21/05/2021

Rapport publié le 26/10/2021



Pour le Hcéres¹ :

Thierry Coulhon, Président

Au nom du comité d'experts² :

Mathieu Schneider, Président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014 :

¹ Le président du Hcéres "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5) ;

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2).

Présentation

L'Université Bordeaux Montaigne (UBM) accueille annuellement environ 18 000 étudiants, dont 72 % d'étudiants en premier cycle. Ses formations sont exclusivement dispensées dans les domaines Arts Langues Lettres(ALL) et Sciences humaines et sociales(SHS). Elles ne comprennent toutefois ni la sociologie ni l'anthropologie qui sont enseignées à l'Université de Bordeaux.

L'UBM soumet, pour le contrat 2022-2027, un projet d'offre de formation de premier cycle comportant 25 mentions (15 mentions de licence, 10 licences professionnelles [LP]), soit une mention de plus que lors du contrat précédent, auxquelles il convient d'ajouter quatre *Bachelors* universitaires de technologie (BUT). Ces chiffres tiennent compte du fait qu'aucune LP ne sera transformée en BUT dans un premier temps.

L'établissement a fait le choix de ne plus répartir ses formations en champ. Celles-ci seront donc désormais portées par les trois unités de formation et de recherche [UFR] (Humanités, Langues & civilisations, Sciences des territoires et communication), un Institut universitaire de technologie (IUT) et un Institut de journalisme Le Centre de formation des apprentis (CFA) Bordeaux Montaigne, un département des activités physiques et sportives (DAPS), un département d'études de français Langue étrangère (DEFLE), un centre de formation tout au long de la vie viennent en appui de cette offre.

Les deux principaux changements de l'offre de formation du futur contrat quinquennal concernent :

- la licence *Arts plastiques* qui sort de la mention *Arts*, laquelle ne comprend désormais plus que le design ;
- le parcours *Chargé de projets en solidarité internationale et développement durable dans les pays des Suds*, qui migre de la LP *Coopération et développement international* vers une nouvelle mention de LP *Gestion des organisations de l'économie sociale et solidaire*.

D'autres restructurations, plus marginales, concernent les parcours en *Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales* (LLCER) et *Langues étrangères appliquées* (LEA). Cinq parcours au total seront créés, mais un seul ouvrira dès la rentrée 2022. On note également quelques modifications structurelles à la marge dans les mentions *Humanités* et *Géographie et aménagement*.

La Communauté d'universités et d'établissements (ComUE) a été dissoute en 2020. En tient lieu à présent une convention de coordination territoriale (CCT), dans laquelle l'UBM porte le projet sur les conditions de vie et d'études et celui sur l'accompagnement des étudiants migrants ainsi que le secrétariat de la coordination. Les liens avec les établissements signataires de la CCT sont divers :

- un parcours de la Licence d'accès en santé (LAS) au sein de la mention *Philosophie* et un parcours *Culture humaniste et scientifique* avec l'Université de Bordeaux ;
- une co-accréditation avec Bordeaux Sciences Agro pour le parcours de LP *Valorisation, animation et médiation des territoires* ;
- une convention de partenariat avec l'École nationale supérieure de théâtre Bordeaux Aquitaine (ESTBA) en licence *Arts du spectacle* ;
- une offre en langues du Centre de langues Bordeaux Montaigne (CLBM) pour plus de 20 établissements en Gironde.

Il faut signaler enfin la délocalisation à Agen de certains parcours des licences LEA et LLCER ainsi qu'une collaboration régionale autour de l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE).

Le comité, après avoir examiné les dossiers des 25 mentions, a rendu un avis favorable pour l'accréditation de l'ensemble des formations du 1^{er} cycle.

Avis sur le pilotage de l'offre de formation de 1^{er} cycle

L'UBM a fait le choix de s'appuyer sur les composantes pour piloter son offre de formation. Elle ne propose donc aucun découpage par champ, partant du constat de l'inutilité des champs, observée lors de la précédente offre de formation, ainsi que du caractère trop vertical du pilotage jugé responsable d'une forme de déconnexion de la politique menée au niveau des services centraux par rapport à la réalité des composantes. L'UBM choisit dès lors judicieusement de se donner le contrat à venir pour construire en partenariat avec les trois UFR et les IUT un nouveau pilotage de l'offre de formation.

Celui-ci visera notamment à réorganiser la chaîne de gouvernance complexe entre le niveau central, les UFR, les départements hébergés en leur sein, les mentions, les parcours et les équipes pédagogiques. Cet empilement de strates existe dans quasiment toutes les universités ; il traduit une représentation très pyramidale de l'organisation et de la prise de décision, contrebalançée par la structure collégiale de toutes ces instances, qui fait qu'un enseignant-chercheur peut se retrouver à différents niveaux de la structure. À cette complexité se rajoutent le lien avec la recherche - cantonnée administrativement aux unités de recherche, mais qui dans la pratique tient une place dans les formations- et la place des conseils de perfectionnement. Le chantier lancé par l'UBM est donc ambitieux, d'autant qu'il se revendique comme participatif et inclusif. Pour ces raisons, il peut réussir. En revanche, l'UBM aurait sans doute avantage à faire le choix d'un échelon-pivot, qui pourrait être la composante ; elle devrait également faire le choix d'un lieu de débat et de décision, qui pourrait être

le conseil académique pour les grandes orientations liées à l'offre de formation (incluant le lien formation-recherche) et la CFVU pour les autres questions.

Au niveau central, le pilotage de l'offre de formation est classique et n'a pas vocation à évoluer : une vice-présidence en charge de la formation, une direction de la scolarité et une cellule d'aide au pilotage (CAP) dont fait partie l'Observatoire des étudiants (ODE). Sans que cela soit formulé aussi explicitement, la CAP semble destinée à prendre une place de plus en plus importante dans l'aide à la prise de décision, là où la direction de la scolarité assume les fonctions de gestion. Cette répartition fait sens à condition que le lien entre la CAP et les composantes se renforce et c'est d'ailleurs ce vers quoi l'UBM souhaite s'engager. Pour ce faire, elle s'appuiera sur la conférence des directions de composante qui se réunit deux fois par mois et sur les « réunions bilatérales » qui rassemblent deux fois par an, pour chaque composante, l'équipe de direction, les responsables de département et les services centraux. Un dialogue de gestion avec les composantes doit se rajouter dès 2022 : il conviendra d'en préciser le rôle par rapport aux réunions bilatérales. Une proposition pourrait être que les premières traitent de sujets courants de la vie de la composante et des formations et que le dialogue de gestion soit réservé aux sujets stratégiques des postes et des moyens.

Les étudiants sont associés à tous les niveaux de pilotage, sauf dans les conseils de département. Ce point pourrait être corrigé dans le plan de révision global de la chaîne de gouvernance. L'UBM est assurément consciente de la nécessité de revaloriser la place des étudiants dans l'évaluation et la vie des formations : la nouvelle équipe de présidence élue en 2020 a, de ce fait, nommé un vice-président étudiant qui travaille conjointement avec la CAP.

Les relations avec le monde socio-économique et culturel, pour autant qu'elles existent au niveau des différentes mentions, ne sont pas structurées. Des dispositifs ciblés par filière développent des partenariats toujours plus nombreux avec le monde socioprofessionnel mais cela reste malgré tout vague et le dossier ne donne guère de détail. Des places sont réservées statutairement aux personnalités extérieures à la Commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) et en conseil de perfectionnement. Il conviendrait de mieux structurer globalement ces relations, peut-être dans le cadre de la réflexion menée à ce sujet avec les composantes en croisant les champs professionnels avec lesquels elles interagissent déjà. Il serait dans ce cadre pertinent de s'appuyer sur les 500 stagiaires de la formation tout au long de la vie (FTLV), dont 70 à 80 seulement sont en licence – ce qui est attendu car les diplômes universitaires (DU) et les masters captent la majorité du public. Il conviendra aussi de consulter ces secteurs professionnels pour définir les blocs de connaissances et de compétences (BCC, cf. *infra*). Enfin, ces relations avec les professionnels aideraient à développer l'alternance, qui concerne aujourd'hui 1 % des étudiants pour 24 parcours ouverts, surtout en LP. La volonté de l'UBM de renforcer l'alternance en LP passe par ces relations.

Concernant le suivi de l'offre de formation et le management de la qualité, l'UBM s'appuie sur la CAP et ses projets et rapports annuels de performance. S'ils sont produits régulièrement, la question de leur appropriation dans les composantes et du niveau auquel ces dernières se les approprient (direction, département, conseil de perfectionnement) se pose néanmoins. Un travail plus approfondi, pointant les attentes du terrain serait souhaitable. On soulignera qu'une démarche d'amélioration continue est en cours de déploiement et qu'elle intègre l'évaluation par les étudiants, dont le taux de retour est faible (autour de 25 %) mais progresse légèrement. Cette démarche se double d'une évaluation des diplômés en LP 30 mois après leur sortie et dont la participation est plus importante. Il pourrait être utile, pour mieux connaître le devenir des étudiants dans toutes les licences, de mener des enquêtes de ce type auprès des étudiants en master de l'UBM.

Les conseils de perfectionnement sont encore positionnés au niveau des parcours mais annoncés comme devant être tous mis au niveau des mentions durant le prochain contrat. Ce travail devra absolument être corrélié à la réorganisation de la gouvernance de l'offre de formation.

Enfin, on constate avec intérêt la démarche de certification en formation continue en vue de l'obtention du label « Formation continue universitaire » en 2021 et la labellisation Marianne. Sur ce dernier point, il manque toutefois des indicateurs chiffrés sur le nombre de composantes ou services déjà labellisés et sur les objectifs à tenir.

Le pilotage de l'offre de formation est donc en phase de restructuration. La volonté de la nouvelle équipe de présidence élue en 2020 de prendre ce dossier à bras le corps est patente et l'évolution entre le rapport d'auto-évaluation du précédent bilan et le projet stratégique pour le prochain contrat, notable : elle témoigne d'une réelle prise de conscience des problèmes d'organisation et de gouvernance. Il faut saluer à ce titre le fait que les recommandations du HCERES ont été prises en compte à l'exception de l'évaluation des dispositifs d'aide à la réussite et des liens avec le secondaire, dont la mesure de l'impact, même si elle est un peu plus qualifiée et quantifiée, peut encore être améliorée.

Avis sur l'organisation pédagogique de l'offre de formation de 1^{er} cycle

La nouvelle offre de formation a fait l'objet d'un grand chantier associant de nombreux acteurs au sein de l'université : huit groupes de travail au total, qui ont permis de construire l'architecture principale de l'offre et d'en déterminer les grandes lignes. Ces groupes ont travaillé dans des conditions difficiles eu égard au

décalage entre les calendriers des 1^{er} et 2^e cycles et ce point a été noté par le comité HCERES qui en a tenu compte dans son évaluation.

Une analyse lucide de la situation globale du 1^{er} cycle pointe :

- un déséquilibre entre les premières années de licence (L1) et les deuxième et troisième années de licence (L2 et L3) avec 51 % des effectifs en L1, mais 50 % d'abandons (dont un nombre important de réorientations, y compris avec des réorientations externes, ce qui conduit à une saturation des effectifs en interne) ;
- un besoin de rationaliser l'offre de formation de 1^{er} cycle en raison d'une très forte hausse du glissement-vieillesse-technicité (GVT, de 228 000 à 639 000 euros entre 2017 et 2020).
- une augmentation des heures de l'offre de formation : 137 000 heures prévues pour 2016-2021, mais 169 000 en 2018-19 et 180 000 en 2019-20 ;
- des champs de fait inexistant dans le pilotage.

De cette analyse découle une politique de formation dont il faut saluer l'ambition, la clarté et l'engagement. Celle-ci repose sur quatre principes directeurs :

- maintenir l'accueil pour tous ;
- rendre soutenable l'offre de formation et se doter des outils nécessaires (l'acquisition d'un outil pour la gestion des maquettes et leur coût devrait y contribuer) ;
- réduire les inégalités entre des filières en surcapacité et d'autres en sous-capacité, tout en défendant les disciplines à faible effectif comme les lettres classiques ;
- maintenir la diversité des formations et le plurilinguisme (9 langues enseignées en filières, 24 langues proposées par le CLBM aux non-spécialistes).

Et surtout, de cette politique découlent des propositions concrètes pour le nouveau contrat :

- redistribuer les 1500 h entre les trois années, en réduisant le volume en L1 afin de donner plus de temps aux étudiants pour assimiler la méthode et les contenus ;
- imposer des maquettes à six unités d'enseignement (UE) (contre 10 auparavant) au maximum, dont deux UE de découverte maximum en semestres 2 et 3 ;
- se servir de la formation à distance pour alléger le coût de certaines formations très fréquentées ;
- mettre en place une UE internationalisation à suivre à distance dans une université étrangère.

Au vu de cette feuille de route, l'organisation des maquettes sera donc sensiblement modifiée même si elle n'est pas encore visible dans les dossiers rendus pour chaque mention. L'UBM a fait le choix d'abandonner le système de majeures/mineures, qui n'a pas fait ses preuves, et de ne spécialiser les parcours qu'en troisième année au moyen de parcours, pour donner aux enseignants comme aux étudiants le temps d'asseoir et de maîtriser les bases. Ces choix vont dans le sens d'un plus grand continuum entre le lycée et l'université et devraient permettre d'augmenter les taux de réussite. Il faudra veiller à ce que le pas à franchir par les diplômés de licence pour l'entrée en master ne soit pas trop grand, problème que ne relève pas assez le dossier et qui vaut d'autant plus pour la poursuite d'études hors de l'UBM.

L'UBM fait le choix, dans cette même volonté de rendre son offre soutenable et d'augmenter la réussite des étudiants, de proposer une UE de compétences transversales dès la L1 et pendant 3 à 4 semestres, avec méthodologie et lien aux milieux professionnels. Elle fait également le choix d'introduire 2 à 3 UE de professionnalisation au cours des semestres 4 à 6. Curieusement pourtant, elle réduit la part de l'enseignement en langues en limitant celui-ci aux semestres 3 à 6 (sauf pour l'enseignement de spécialité en langues), les étudiants en L1 ayant la possibilité de suivre gratuitement des cours du soir parallèlement. Cette diminution ne manque pas de surprendre, car elle réduit de fait le temps de travail individuel des étudiants qui choisiront ces cours alors que l'objectif était de l'augmenter en L1 ; de plus, elle est aussi en contradiction avec la politique internationale de l'établissement, qui souhaite renforcer l'enseignement en langues. Or on sait bien que c'est en première année, dans la continuité du lycée, que l'apprentissage des langues étrangères est déterminant. Concernant la réforme des IUT, l'UBM maintiendra pour un an au moins toutes ses LP, dont elle redemande l'accréditation, et ne les transformera pas en BUT. Elle préfère – et cela peut se comprendre – rester prudente en raison du public de formation continue et d'alternance que drainent ces LP.

L'UBM s'est lancée dans un vaste chantier sur les compétences, en lien avec une des recommandations du HCERES. Elle veut décrire l'offre de formation en BCC et faire évoluer la logique de progression par année et semestre vers une validation par un total de 60 crédits ECTS qui pourrait être pris non plus dans les UE, mais dans les BCC. C'est une révolution copernicienne à laquelle l'université choisit courageusement de s'attaquer et pour laquelle elle se donne justement la durée du contrat pour aboutir. Le plus difficile sera sans doute de gérer un système dual dans la phase de transition ; il faudra aussi prendre en compte les étudiants venant d'autres universités pour une reprise d'études ou un transfert de dossier. Ces points ne sont pas abordés dans le projet pour la nouvelle offre de formation mais devront être traités avec attention ; il faudra également construire les relevés de compétences associés, qui n'existent pas à ce jour, et revoir les règles d'évaluation. Enfin, comme il a été dit plus haut, les professionnels devront absolument être associés à la réflexion sur les référentiels de compétences.

La réforme visant à généraliser progressivement l'ECI sera intensifiée.

En 2019, seules trois mentions l'ont mise en place. La crise a montré les avantages de la formule qui sera donc largement diffusée durant le contrat à venir, ce qui induira aussi une restructuration en profondeur de l'architecture de l'offre de formation, du règlement des études et la présence systématique des directeurs

d'études dans la composition des jurys. Dans le cadre de ces réflexions, la suppression des jurys de fin de semestre est envisagée.

Dans les dispositifs d'aide à la réussite, les contrats pédagogiques seront généralisés à toutes les licences dès la rentrée 2021. Ils accompagneront un dispositif d'accueil des 5 400 étudiants en L1 déjà bien fourni. Il ne s'agit pas de revenir ici sur l'ensemble des dispositifs déjà décrits dans le bilan mais de souligner deux éléments saillants et singuliers : le Plan d'accompagnement de l'étudiant handicapé (PAEH) qui est désormais suivi par une vice-présidence dédiée au handicap et qui va de pair avec le renforcement du pôle handicap d'un poste en équivalent temps plein (ETP) ; le projet ACCompagner vers l'enseignement supérieur (ACCES, labellisé par l'appel Territoires d'innovation pédagogique du programme d'investissement d'avenir 3 (PIA3)) qui développe les actions en direction du secondaire. Il sera peut-être complété, si l'UBM en est lauréate, par le projet soumis au PIA4 (appel « Excellence sous toutes ses formes ») qui concerne justement l'ouverture vers les lycées et le secteur culturel. On soulignera l'importance de prévoir dès à présent l'articulation fine de tous ces projets et dispositifs et l'évaluation de leur impact réel. Pour ce qui est des parcours adaptés proposés en lien avec ParcoursSup, qui concernent 27 % des étudiants, il est proposé de leur allouer 5 000 h. La crise sanitaire a évidemment brouillé les chiffres permettant d'évaluer la validité de ce choix, mais l'ensemble des outils que la CAP pourra mettre en place sur l'accueil et la réussite des primo-entrants devrait utilement et impérativement y contribuer.

L'UBM a défini sa stratégie internationale en ciblant deux continents, l'Europe et l'Afrique (et avec cette dernière, la francophonie), et en faisant de l'enseignement des langues, à partir du CLBM, le socle de sa politique. Dans ce second domaine, elle propose 9 langues en formation diplômante en plus des 24 langues en cours du soir. Dans le premier domaine, elle souhaite augmenter les mobilités, y compris les mobilités dites « intégrées » (i.e. obligatoires dans les cursus), et aller chercher de nouveaux financements. Elle mettra aussi en place des « packs mobilité » pour aider les étudiants et les enseignants mais dont la nature mériterait d'être précisée. Mobilité et enseignement des langues sont étroitement corrélés dans la pratique et la nouvelle vision politique va donc dans le bon sens. Par ailleurs, l'UBM se positionnera pour le troisième appel des alliances européennes sur un projet porté par l'Université de Bayreuth (Allemagne). Elle a déjà obtenu le label « Bienvenue en France » avec deux étoiles mais ne dit rien de ses ambitions à ce sujet. Enfin, elle passe sous silence les droits différenciés. Le choix implicite est probablement d'en exempter les étudiants étrangers dans la limite des 10 % (qui devrait ne pas être atteinte), comme c'est le cas actuellement : il conviendrait néanmoins de le préciser clairement.

En termes de stage, l'UBM a actuellement 4 000 étudiants en stage par an, avec un suivi assuré par les équipes enseignantes et une plateforme dédiée (Emploi Suivi Stage Orientation Réseau –ESSOR). Le projet manque de précision sur cette question : il n'annonce pas d'objectif, pas plus qu'il ne précise la place des stages au sein des UE de professionnalisation. Cette question est peut-être triviale mais elle mériterait d'être explicitée.

La formation à distance a été mise sur le devant de la scène durant la crise sanitaire. Si l'UBM fait le choix de ne pas généraliser l'hybridation à l'avenir, elle souhaite néanmoins continuer à se servir de cet outil pour réduire les coûts et améliorer l'enseignement lorsque cela fait sens. Cette politique est tout à fait louable, à condition de veiller à équiper correctement étudiants et enseignants : pour autant un tel coût, qui rentre dans l'équation de la soutenabilité, ne semble pas avoir été intégré ni même finement estimé.

Le projet ne fait enfin pas état de transformation fondamentale dans l'enseignement à et par la recherche, qui passe par une UE *Découverte de la recherche*. Il faudrait surtout intégrer cette dimension dans l'articulation des maquettes de licence et de master et dans la redéfinition de la chaîne de gouvernance, incluant notamment les unités de recherche.

Depuis son rapport d'auto-évaluation, l'UBM a progressé dans l'analyse de ses forces et faiblesses et dans la définition d'une stratégie claire, lisible et réaliste. Elle a produit, pour l'accréditation de son offre de formation de 1^{er} cycle, un dossier de qualité, conséquent et argumenté, d'où se dégage une vision stratégique. L'offre de formation fera, dans ce contexte, l'objet de transformations profondes qu'il faudra suivre en continu et corriger au besoin. La démarche d'amélioration continue et l'association permanente des équipes sur le terrain seront les clés de la réussite.

Les formations

Intitulé de la formation	L/LP	Établissement(s)	Avis sur l'accréditation
Arts	L	Université Bordeaux-Montaigne	Avis favorable
Arts plastiques	L	Université Bordeaux-Montaigne	Avis favorable
Arts du spectacle	L	Université Bordeaux-Montaigne	Avis favorable
Géographie et aménagement	L	Université Bordeaux-Montaigne	Avis favorable
Histoire	L	Université Bordeaux-Montaigne	Avis favorable
Histoire de l'art et archéologie	L	Université Bordeaux-Montaigne	Avis favorable
Humanités	L	Université Bordeaux-Montaigne	Avis favorable
Information-communication	L	Université Bordeaux-Montaigne	Avis favorable
LEA	L	Université Bordeaux-Montaigne	Avis favorable
Lettres	L	Université Bordeaux-Montaigne	Avis favorable
Lettres, Langues	L	Université Bordeaux-Montaigne	Avis favorable
LLCER	L	Université Bordeaux-Montaigne	Avis favorable
Musicologie	L	Université Bordeaux-Montaigne	Avis favorable
Philosophie	L	Université Bordeaux-Montaigne	Avis favorable
Sciences du langage	L	Université Bordeaux-Montaigne	Avis favorable
Développement de projets de territoire	LP	Université Bordeaux-Montaigne	Avis favorable
E-commerce et marketing numérique	LP	Université Bordeaux-Montaigne	Avis favorable
Gestion de projets et structures artistiques et culturels	LP	Université Bordeaux-Montaigne	Avis favorable

Gestion des organisations de l'économie sociale et solidaire	LP	Université Bordeaux-Montaigne	Avis favorable
Métiers de l'animation sociale, socio-éducative et socioculturelle	LP	Université Bordeaux-Montaigne	Avis favorable
Métiers de l'information : Archives, médiation et patrimoine	LP	Université Bordeaux-Montaigne	Avis favorable
Métiers de la communication : chef de projet communication	LP	Université Bordeaux-Montaigne	Avis favorable
Métiers du commerce international	LP	Université Bordeaux-Montaigne	Avis favorable
Métiers du livre : Documentation et bibliothèques	LP	Université Bordeaux-Montaigne	Avis favorable
Métiers du livre : Edition et commerce du livre	LP	Université Bordeaux-Montaigne	Avis favorable

Observations de l'établissement



Présidence

Date: Pessac, le 9 septembre 2021

Monsieur le Président de l'Université Bordeaux Montaigne

à

Monsieur le Président du HCERES

Objet : Observations de l'Université Bordeaux Montaigne sur le rapport d'évaluation du projet d'offre de formation de 1^{er} cycle pour le contrat 2022-2026

Monsieur le Président,

Je remercie le comité d'experts qui a réalisé l'évaluation du dossier d'accréditation des formations de 1^{er} cycle de l'Université Bordeaux Montaigne. Ainsi que les rédacteurs l'ont noté, la construction de la nouvelle offre de formation de l'université a constitué un temps fort de la vie de l'établissement, en associant, souvent à distance et dans un calendrier très contraint, de nombreux acteurs de notre communauté. Les experts du HCERES ont tenu compte, dans leur rapport d'évaluation, du contexte difficile dans lequel ce travail a été mené à bien et ont émis un avis favorable à l'accréditation de l'ensemble des formations de 1^{er} cycle.

Les rédacteurs soulignent la lucidité de l'analyse qui a été conduite grâce au travail collégial et saluent l'ambition, la clarté et l'engagement de notre politique de formation. Nous leur sommes particulièrement reconnaissants des judicieux conseils qu'ils formulent en matière de pilotage et de gouvernance des formations, de relations avec le monde socio-économiques et de mise en œuvre des blocs de connaissances et de compétences : ces conseils seront particulièrement utiles aux différents chantiers que nous comptons mener sur la durée du contrat à venir.

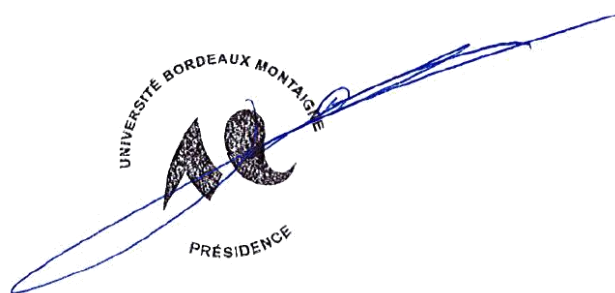
Comme vous m'y invitez, je souhaite apporter quelques éléments de réponse à trois remarques contenues dans le rapport.

La première concerne le choix de réduire l'enseignement obligatoire en langue pour le faire débiter en L2. Je ne rappellerai pas ici l'ensemble des éléments développés dans le dossier (allègement du volume horaire hebdomadaire obligatoire des L1, plus grande liberté de choix des langues, etc.) ni les dispositifs prévus pour atténuer les conséquences de ce choix (gratuité d'accès aux cours du soir, ateliers de conversation, etc.). Je souhaite en revanche insister sur sa dimension pragmatique. Comme l'ont bien noté les experts, l'Université Bordeaux Montaigne est attachée au principe de l'accueil de tous, entraînant un déséquilibre des effectifs entre la L1 et les L2-L3, en raison du fort taux d'abandon à l'issue de la première année (50%). Nos étudiants de L1 sont très nombreux et le coût financier et humain d'une formation en langue obligatoire, notamment en anglais en raison de la saturation du bassin de recrutement des formateurs en anglais, nous contraint à proposer des cours de masse, dont la qualité décroît et ne répond pas suffisamment aux attentes des étudiants. Nous souhaitons ainsi pouvoir dégager des marges d'amélioration qui serviront non seulement les étudiants de L2 et de L3, mais aussi ceux de master.

Je souhaite également apporter des précisions concernant le suivi des formations. Plusieurs éléments jouent en faveur de son amélioration rapide et notable avec, en tout premier lieu, le travail sur l'amélioration de la gouvernance et du pilotage des formations qui a débuté depuis quelques mois. Celui-ci cible notamment les conseils de perfectionnement qui doivent être généralisés et formalisés, ainsi que la meilleure appropriation, par les équipes de formation, des données produites au niveau central. Le suivi des formations comprend également l'évaluation des dispositifs ORE d'aide à la réussite en L1 dont les experts ont bien noté la richesse, bien qu'ils aient été développés dans le contexte de la crise sanitaire. Ces dispositifs n'auront pris leur pleine mesure, après trois années de mise en place progressive, qu'à la rentrée 2021. Si la crise nous en laisse la possibilité, nous dégagerons le temps nécessaire pour développer les méthodologies d'évaluation de leur impact et réfléchir à leur amélioration. Ce travail d'évaluation et d'amélioration continue sera facilité par les efforts de formalisation récemment réalisés (procédure de mise en place et de suivi des dispositifs ORE ; méthodologie de saisie de ces dispositifs dans les nouvelles maquettes).

Enfin, mes dernières observations concernent notre stratégie d'internationalisation. Notre engagement à accueillir tous les étudiants s'est naturellement traduite par la décision, prise par le conseil d'administration, d'exempter les étudiants internationaux des droits différenciés. Dans ce même esprit d'accueil, l'obtention du label BEF en 2019 a permis de bénéficier de financements sur appel à projet pour créer un bureau d'accueil des étudiants internationaux, mettre en place une plateforme numérique de parrainage entre étudiants locaux et internationaux, financer des formations intensives en langue pour nos personnels (BIATSS et enseignants) et renforcer nos programmes d'enseignement du français langue étrangère et d'intégration culturelle. Faute de nouvel appel à projet BEF, la pérennité de ces dispositifs est assurée par la mise en place d'un « pack mobility » comprenant une offre de services d'accueil des étudiants et enseignants-chercheurs internationaux (journée d'accueil, livret et guichet multiservices proposant l'accueil en gare ou à l'aéroport, l'aide aux démarches d'installation et à la recherche de logement, ainsi que l'organisation d'événements d'intégration et de stages intensifs de FLE). Ce programme est financé en partie par des appels à projets Erasmus+ et par des ressources propres.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, mes respectueuses salutations.



UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE
PRÉSIDENT

Lionel LARRÉ
Président de l'Université Bordeaux Montaigne

Les rapports d'évaluation du Hcéres
sont consultables en ligne : www.hceres.fr

Évaluation des coordinations territoriales

Évaluation des établissements

Évaluation de la recherche

Évaluation des écoles doctorales

Évaluation des formations

Évaluation à l'étranger



2 rue Albert Einstein
75013 Paris, France
T. 33 (0)1 55 55 60 10

hceres.fr

[@Hceres_](https://twitter.com/Hceres_)

[Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)